

A partir du 1^{er} janvier 2010, le coût-vérité de nos déchets sera appliqué en Wallonie.

Coût-vérité : Demain, nous paierons en fonction des quantités de déchets que nous produisons.



Le coût-vérité, qu'est-ce que c'est?

La gestion de nos déchets coûte cher, il faut les collecter mais surtout les traiter. Le coût-vérité est le coût réel et complet de la collecte et du traitement des déchets des ménages. En 2008, les ménages devaient payer au minimum 75% de ce coût. A partir de 2012, ils devront en payer 95 %.

Le montant du coût-vérité se compose d'une partie forfaitaire et d'une partie variable, cette dernière étant directement proportionnelle à la quantité de déchets produite. Donc, plus nous produisons de déchets, plus nous payons! Une manière de nous responsabiliser et de nous encourager à limiter nos déchets pour le bénéfice de l'environnement... et de notre portefeuille du moins sur la partie variable de ce coût!

Comment le calculer?

Le coût-vérité doit reprendre toutes les dépenses de la commune pour la collecte et le traitement des déchets. Ces dépenses sont le coût de la collecte, la gestion des parcs à conteneur, la mise en décharge, l'incinération et le recyclage des déchets, mais également les actions de prévention des déchets (campagnes de sensibilisation) ou encore l'achat de sacs.

Votre commune est tenue de vous fournir les différents éléments constitutifs du coût de la gestion des déchets collectés. Cette information est fournie via une notice explicative qui accompagne la taxe communale annuelle sur les immondices.

Payons-nous déjà pour nos déchets?

Nous participons déjà financièrement à la collecte et au traitement de nos déchets, via la taxe immondices, l'achat de sacs payants ou encore pour certaines prestations comme des conteneurs à encombrants. L'enquête réalisée par le CRIOC en mars 2009 "[La perception du coût des déchets](#)" révèle d'ailleurs que 97% des Wallons sont conscients qu'ils paient pour leurs déchets.

Vais-je payer plus dorénavant?

Actuellement, les situations des communes wallonnes sont extrêmement variées. Certaines font payer au citoyen jusqu'à 300 % du coût réel de la gestion des déchets alors que dans d'autres communes, c'est la gratuité qui prime. La mise en application du coût-vérité va dès lors avoir des effets financiers différents chez les habitants des différentes communes.

Quelles sont les obligations des communes?

Le service presté par la commune sera de deux types : le service de base, qui profite à l'ensemble de la population de la commune, et des services complémentaires qui répondent à des besoins spécifiques.

Le **service de base** comprend la collecte à domicile des ordures ménagères, la fourniture d'un nombre déterminé de sacs, de vignettes à apposer sur les sacs ou de récipients destinés à la collecte, la collecte sélective de 16 fractions de déchets dans un point de collecte, - par exemple un parc à conteneurs -, et le traitement des déchets collectés dans le cadre du service minimum.

Quels sont les déchets que je peux ramener à mon parc à conteneurs?

- Déchets inertes
- Encombrants ménagers
- Déchets d'équipements électriques et électroniques
- Déchets verts et/ou organiques
- Les déchets de bois
- Papiers et cartons
- PMC
- Verre
- Textiles
- Métaux
- Huiles et graisses alimentaires usagées
- Huiles et graisses non alimentaires usagées
- Les piles
- Les petits déchets spéciaux des ménages
- Les déchets d'amiante-ciment
- Les pneus usés

Les **services complémentaires** sont organisés librement par les communes, avec toutefois l'obligation d'organiser la fourniture de sacs ou vignettes payants supplémentaires, la vidange de poubelles au-delà du nombre et/ou des quantités fixées par le service minimum et les services correspondants de collecte et de traitement.

Quelques conseils pour diminuer votre facture!

Avec le coût-vérité, pas de secret : moins vous produisez de déchets, moins vous payez! Or, des trucs et astuces permettent d'alléger votre poubelle, un geste pour l'environnement et pour notre portefeuille!

En voici quelques-uns!

Dématérialisez!

Pour dématérialiser, lisez les informations en ligne plutôt qu'acheter le journal, envoyez des cartes de vœux virtuelles par mail, louez des DVD plutôt que les acheter, offrez des places de cinéma, de théâtre, des séjours de détente, des cours de cuisine, un abonnement à la salle de sport... plutôt que des cadeaux "matériels"...

Achetez en seconde main!

Acheter d'occasion, c'est acheter dans des magasins de seconde main, des brocantes, des bouquineries, faire du troc entre amis... C'est aussi et surtout offrir une nouvelle vie à des objets qui sinon finiraient à la poubelle et ce pour un prix bien inférieur à celui d'un bien neuf!

Achetez moins emballé!

Achetez des boissons en bouteilles consignées, le prix est d'ailleurs souvent moins cher au litre!

L'eau du robinet, parfaitement saine et rigoureusement contrôlée, est 100 à 300 fois moins chère que l'eau en bouteille et bien plus pratique à transporter et stocker... l'eau du robinet n'offre que des avantages.

Pensez également aux produits longue durée plutôt qu'à usage unique, comme des lingettes, de la vaisselle jetable...

Évitez les appareils nécessitant des piles ou privilégiez les piles rechargeables

Évitez les produits emballés individuellement (biscuits, lingettes cosmétiques...) et repérez les produits qui n'ont pas d'emballage de groupage en carton ou en plastique (certains yaourts, boissons, boîtes de conserves...).

Consommez moins de papier!

Pour cela, pensez à imprimer vos documents recto-verso, à apposer l'autocollant stop-pub sur votre boîte aux lettres. N'imprimez pas systématiquement vos mails ou documents et choisissez un abonnement électronique plutôt que papier à votre journal préféré.

Compostez!

Si vous disposez d'un jardin, pourquoi ne pas composter vos déchets? Vous pourrez y placer vos tontes de pelouses et de haies ainsi que vos déchets de cuisine. Cerise sur le gâteau, vous obtiendrez un compost de qualité, qui vous permettra de fertiliser naturellement et efficacement votre jardin.

Pour réaliser facilement un compost de qualité et pour alléger votre poubelle, rendez-vous sur le site de la Région wallonne <http://moinsdedechets.wallonie.be>